



COMMISSION DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL N° 32

PERMANENCE ARBITRALE DU WEEK-END DES 06 & 07/04/2024

- **BRUNEL Nicolas (06.70.31.54.43)**. Merci de contacter la personne de permanence à partir du samedi matin

LOI 4 : EQUIPEMENT DES JOUEURS ET/OU JOUEUSES

Lors d'une rencontre de football, la principale mission de l'arbitre reste la protection des joueurs et des joueuses.

De ce fait, un joueur ou une joueuse ne doit pas utiliser d'équipement ou porter quoi que ce soit de dangereux. Tout type de bijou (colliers, bagues, bracelets, boucles d'oreille, rubans de cuir ou de caoutchouc, etc...) est interdit et doit être ôté (*recouvrir les bijoux de ruban adhésif n'est pas autorisé*).

Dans les compétitions de Ligue et de District, seul le port de l'alliance est toléré à condition qu'elle soit protégée. Les joueurs ou joueuses doivent être inspecté(e)s avant le début du match, et les remplaçant(e)s avant d'entrer en jeu.

Si un joueur ou une joueuse porte ou utilise un objet ou un bijou non autorisé ou dangereux, l'arbitre doit ordonner au joueur ou à la joueuse d'ôter ce bijou et de quitter le terrain au prochain arrêt de jeu s'il ou elle ne peut pas ou ne veut pas s'exécuter.

Un joueur ou une joueuse refusant d'obtempérer ou remettant le bijou doit être averti.

Face à ces situations factuelles qui ont été constatées depuis le début de la saison sportive 2023/2024, la Commission Départementale de l'Arbitrage compte sur la vigilance de l'ensemble des acteurs et actrices (arbitres, joueurs, joueuses, éducateurs, éducatrices) pour les rencontres à venir.

Bien entendu, l'arbitre s'interdira lui-même le port de bijoux, cache-cou, collants... ou autres équipements non autorisés.

STATUT DE L'ARBITRAGE

RAPPEL A TOUS LES ARBITRES ADULTES ET JEUNES Y COMPRIS TOUS LES STAGIAIRES

Il vous est rappelé que pour pouvoir couvrir votre club cette saison envers le statut de l'arbitrage, il vous faut arbitrer, en plus des 18 ou 9 ou 15 ou 7 week-ends, selon votre catégorie, une rencontre dans les trois dernières journées.

Modalités de couverture :

- **Arbitres Seniors**: 18 week-end dont 1 dans les 3 dernières journées de championnat (4 et 5 Mai - 25 et 26 Mai - 1er et 2 Juin).
- **Arbitres Seniors Stagiaires** : 9 week-end dont 1 dans les 3 dernières journées de championnat (4 et 5 Mai - 25 et 26 Mai - 1er et 2 Juin).
- **Arbitres Jeunes** : 15 week-end dont 1 dans les 3 dernières journées de championnat (4 et 5 et 26 Mai - 1er et 2 Juin).
- **Arbitres Jeunes Stagiaires** : 7 week-end dont 1 dans les 3 dernières journées de championnat (4 et 5 Mai - 25 et 26 Mai - 1er et 2 Juin). Merci d'en prendre note.





AGENDA PREVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES - SAISON 2023/2024

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : PROCES VERBAUX et ARBITRAGE

AVRIL 2024

- Samedi 13 avril : Formation spécifique arbitrage Beach Soccer (journée)
- Samedi 27 avril : Formation continue des arbitres adultes et jeunes toutes catégories (matinée)

JUIN 2024

- Vendredi 07 Juin : Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)

COURRIERS DES ARBITRES

- **SELLAMI Bilel** : Courriel nous informant de son changement de coordonnées téléphonique. Lu et noté.
- **BADAD Amine** : Courriel nous informant de son changement de coordonnées téléphonique. Lu et noté.
- **BARBIER Jonathan** : Courriel nous adressant un certificat médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 14/05/2024. Lu et noté.
- **LEBLANC Ethan** : Courriel nous informant de sa décision de ne faire disputer sa rencontre U 15 D 3 suite à un terrain impraticable. Lu et noté.
- **DE JESUS SOUSA José** : Courriel nous informant de sa décision de ne faire disputer sa rencontre Seniors D 2 suite à un terrain impraticable. Lu et noté.
- **BERNEZET Steven** : Courriel nous informant de sa décision de ne faire disputer sa rencontre Seniors D 4 suite à un terrain impraticable. Lu et noté.
- **MANGIN FRAPPA Louis** : Courriel nous informant de sa décision d'arrêter sa rencontre U 17 D 2 suite aux conditions climatiques et terrain devenu impraticable. Lu et noté.
- **ORHAN Erme** : Courriel nous informant d'un dépôt de réserve technique lors de sa rencontre Seniors D 3 du 31/03/2024. Lu et noté.
- **JUSTIN Alexis** : Courriel nous informant d'un dépôt de réserve technique lors de sa rencontre de coupe René GIRAUD du 31/03/2024. Lu et noté.

COURRIERS DES CLUBS

- **ST RESTITUT** : Courriel nous informant de l'absence non excusée de l'arbitre de la rencontre U 15 D 5 du 24/03/2024. lu et noté
- **FC PLATEAU ARDECHOIS** : Courriel nous informant du changement de jour et d'heure de sa rencontre Seniors D 5 du 31/03/2024. Lu et noté.





- **O RUOMS** : Courriel nous informant du report de la rencontre U 20 opposant l'équipe de ES BEAUMONTELEGER suite à la demande de cette dernière. Lu et noté.
- **US VALLEE JABRON** : Courriel nous informant du changement du lieu de ses rencontres U 20 du 30/03/2024 & Seniors D 2 & D 4 du 31/03/2024. Lu et noté.
- **US BAS VIVARAIS** : Courriel nous informant du changement du lieu de ses rencontres U 15 D 4 & D 5 du 30/03/2024. Lu et noté.
- **AS CHAVANAY** : Courriel nous informant du report de la rencontre U 17 D 3 opposant l'équipe de ES HAUTES VALLEES suite à notre demande. Lu et noté.
- **US MEYSSE** : Courriel nous informant du forfait de son équipe Féminines U 18 pour la rencontre du 30/03/2024. Lu et noté.
- **O CENTRE ARDECHE** : Courriel nous informant du changement du lieu de ses rencontres U 16 R 2 du 31/03/2024 et Seniors D 1 du 30/03/2024. Lu et noté.
- **RC MALVINOIS MAUVES** : Courriel nous informant du changement du lieu de ses rencontres Seniors D 2 & D 5 du 31/03/2024. Lu et noté.
- **US VAL D'AY** : Courriel nous informant du forfait de son équipe Seniors D5 pour la rencontre du 31/03/2024. Lu et noté.
- **FC PLATEAU ARDECHOIS** : Courriel nous informant du changement du lieu de sa rencontre seniors D 5 du 01/04/2024. Lu et noté.

ARRETES MUNICIPAUX

- **US ST JUST SR MARCEL** : Courriel nous adressant un arrêté municipal interdisant les rencontres les 30 & 31/03/24. Lu et noté.
- **ASL GENISSIEUX** : Courriel nous adressant un arrêté municipal interdisant les rencontres les 30 & 31/03/24. Lu et noté.
- **US ST JUST SR MARCEL** : Courriel nous adressant un arrêté municipal interdisant les rencontres les 30 & 31/03/24. Lu et noté.
- **US VALLEE JABRON** : Courriel nous adressant un arrêté municipal de La Batie Rolland interdisant les rencontres les 30 & 31/03/2024. Lu et noté.
- **FC LARNAGE SERVES** : Courriel nous adressant un arrêté municipal interdisant les rencontres le 31/03/24. Lu et noté.
- **FC ANNONAY** : Courriel nous adressant un arrêté municipal interdisant la rencontre U 17 DU 30/03/24. Lu et noté.

Président CDA
Nicolas BRUNEL

Le Secrétaire CDA
Jean-Baptiste RIPERT





UNAF SECTION DROME-ARDECHE

Compte-rendu de la réunion du 20 mars au District DA de Football

Présents : BERGONZI Jean-François, BOUCHARD Amandine, BOUDIKIAN François, CHABBAT Maurice, DUTRIEUX Benoît, FALAISE Mathias, KUHN Yves, MARLHIN Alexandre, PERDRIOLE Raphaël, PICARD Brice et VIALLET Roland.

Excusés : BERGERON Alexis, BRET Vincent, FERREIRA David, KLEIN Frédéric, MLYNARCZYK Adrien, MOUSTIER Benjamin, TAULEIGNE Damien et VINCENT Jean-Claude.

Début de la séance à 19h45

- Points du président de la Section 26/07 :

- Compte-rendu de la dernière réunion régionale de l'UNAF : remerciement à Yves KUHN pour nous avoir représentés.
- 153 adhérents au 15 janvier 2024, 187 au 19 mars 2024 (sur 302 arbitres).
- Présentation de Brice PICARD, qui va venir nous aider la saison prochaine.
- Points sur les prochaines élections et notre future organisation pour la saison 2024/2025.
- Gestion des cas de violence sur arbitres.
- Point sur les prochaines sorties :
- Match de Ligue des Champions Féminines : OL / BENFICA le 27 mars 2024
- Match de Ligue 1 : OL / REIMS le 30 mars 2024
- Point sur le survêtement NIKE, qui sera proposé aux adhérents.
- Point sur la possibilité de faire un tournoi de pétanque (en réflexion).
- Point sur l'application : assoconnect.com

- Temps d'échanges.

- Fin de la séance à 21h35.

Nous vous donnons rdv le 24 avril 2024 à 20h00 pour l'assemblée élective de l'UNAF, au siège du District Drôme Ardèche de Football. Vous recevrez à cet effet une convocation accompagnée des modalités de vote.

Amicalement.

Président UNAF
François BOUDIKIAN

Le Secrétaire UNAF
Raphaël PERDRIOLE

